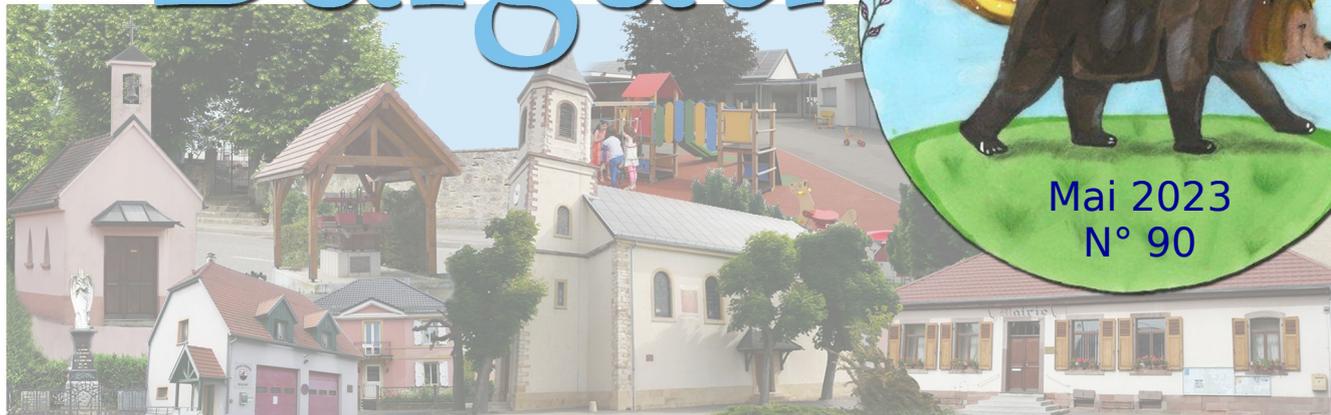




Le journal de Balgau



La commune vous informe

Le Mot du Maire

Les travaux d'aménagements extérieurs de la mairie et de la salle des fêtes sont en cours, comme vous avez pu le constater, nous permettant d'espérer que le parvis sera réalisé pour la fin juin et que le monument aux morts y aura retrouvé sa nouvelle place.

Toutefois, en ce qui concerne les travaux à l'intérieur, un contretemps est venu modifier le calendrier de fin de travaux. En effet, le tribunal de Mulhouse a prononcé le 10/05/23, la liquidation judiciaire de l'entreprise d'électricité titulaire du lot et qui avait réalisé 90% de sa mission.

Cette défection va probablement retarder la fin du chantier mais je m'attache, avec l'architecte, à rechercher une nouvelle entreprise pour prendre le relais.

Monument aux morts

Après avis de la commission cimetière, le Conseil Municipal a approuvé la remise en place du Monument aux Morts sur la place devant la Mairie.

En effet, il était à l'origine envisagé d'installer un nouveau monument sur la place et d'installer l'ancien dans l'enceinte du cimetière.

Toutefois, considérant le coût mais aussi afin de maintenir le devoir de mémoire et le respect dû aux personnes ayant participé à son financement dans les années 20, son maintien est désormais acté.

Emploi saisonnier

Il est de coutume, dans notre commune, d'avoir recours à l'embauche de jeunes saisonniers durant la période estivale pour apporter leur concours à l'entretien du village.

Toutefois, considérant un encadrement réduit cette année au sein de nos effectifs, il n'y aura pas d'emplois saisonniers ouverts cette année.

Budget 2023

Le Conseil Municipal a approuvé, dans sa séance du 11 avril dernier, le budget pour l'année 2023.

Vous trouverez **en annexe, une note synthétique** sur les principaux axes de ce dossier.

Il est également à noter la décision de ne pas recourir à l'augmentation des impôts locaux pour 2023, vous trouverez de plus amples explications dans l'annexe.

PLUi : enquête publique

Une enquête publique portant sur le projet de modification n°2 et de révision allégée n°1 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) est ouverte du **mardi 09 mai 2023 à 15h au mercredi 07 juin à 17h.**

Le dossier d'enquête publique complet est disponible sur www.paysrhinbrisach.fr

Le Commissaire-Enquêteur se tiendra à la disposition du public lors d'une permanence **le mercredi 17 mai 2023 de 15h à 17h à la mairie provisoire de Balgau.**

Repas des aînés

Considérant les travaux affectant encore notre salle des fêtes, et souhaitant à nouveau proposer une fête en présentielle, la commission des fêtes a décidé d'attendre la fin du chantier pour prévoir une date en septembre / octobre.



Autres informations

Chasse : tirs de nuit

Conformément à l'arrêté préfectoral du 20 mars 2023 en vigueur, le détenteur du lot de chasse de la partie Ouest du village ainsi que de la forêt, nous informe procéder au tir de nuit du sanglier.

La période des tirs s'étalera du mois d'avril 2023 au 01^{er} février 2024.

Aides des Restos du cœur

Les Restos du Cœur de Neuf-Brisach sont ouverts les lundis et mercredis après-midi pour apporter une aide alimentaire à toutes les personnes dans le besoin.

Nous pouvons également aider une famille en détresse ponctuellement.

N'hésitez pas à nous joindre par téléphone ou par courriel :

03 89 72 73 64

ad68.nbrisach@restosducoeur.org

12 rue des Tisserands
68600 Neuf-Brisach

Marché aux puces

L'amicale des sapeurs pompiers de Balgau organise le 02 juillet un marché aux puces au centre du village. Si vous êtes intéressé, l'inscription se fait par mail (12 € les 5 m) : amicalesp.balgau@gmail.com

Un repas sera également proposé sur réservation (renseignements au 06.70.88.91.58).

Collecte des ordures ménagères

En raison des différents jours fériés du mois de mai, la collecte des ordures ménagères se fera en cascade en J+1.



Fresque

Le centre aéré des vacances de printemps avait pour thème : « *Quand les arts s'emmêlent* » axant sur la créativité des enfants.

Ils ont pu ainsi s'initier à différentes formes d'art.

À cette occasion, ils ont réalisé une fresque, sur le mur du garage à vélo, avec le concours d'Ilona IMHOFF, portant des messages sur la tolérance, le savoir-vivre.

Bravo à toute l'équipe et aux enfants pour cette belle initiative !



La BiCycllette : Le Rhin fait la Fête au Vélo

Grande fête franco-allemande sur le vélo et l'ouverture des ponts. De Marckolsheim à Chalampé, les amateurs de vélo pourront découvrir la vallée rhénane et ses 5 ponts qui relie la France à l'Allemagne le **09 juillet**.

De nombreux événements permettront aux participants de découvrir les pépites du territoire et se restaurer sur près de 40 km entre les ponts de Chalampé-Neuenburg et de Marckolsheim/Sasbach, ainsi que dans les communes traversées.

Plus de renseignements sur <https://labicyclette-franco-allemande.eu/>



À vos agendas !

Marché Paysan

Les Vendredis

de 16h à 19h

5 rue de l'Église à Balgau

Avec, entre autres, la participation de nos Balgauviens, La ferme et les Jardins du LEIENZUG ainsi que les Délices de Me WALTER

Repair Café

Samedi 13 mai

de 10h à 12h et de 13h30 à 16h30
salle des fêtes de Munchhouse

Bourse aux vêtements

Dimanche 14 mai

salle des fêtes de Heiteren

Olympiades canines

Dimanche 21 mai

au fort de Balgau

Atelier mère-fille

Vendredi 02 juin

19h à 21h

espace jeunesse 2 rue du Rhin à Fessenheim sur la thématique de l'arrivée des 1ères règles

Dess'cross

Samedi 10 juin

Cross à destination des enfants (maternelle au collège)
inscription avant le 31/05
c.broussou@dessenheim.fr

Repas de la fête des pères

Dimanche 18 juin

Repas à emporter organisé par la Chorale
Renseignements et inscription à venir

Etat civil

Décès

Jérôme BRANAS

le 05 avril

Alfred MININGER

le 13 avril

BUDGET PRIMITIF 2023

NOTE DE PRÉSENTATION

A l'instar de l'an passé, retrouvez une note brève et synthétique, conformément à l'article 107 de la loi NOTRe, sur le budget communal.

Le budget primitif 2023 a été construit sur les mêmes principes que les années précédentes, à savoir :

- La stabilité des impôts directs ;
- La maîtrise des coûts de fonctionnement pour préserver la capacité d'autofinancement de la commune sur le long terme ;
- Des travaux d'investissement visant à améliorer le service aux habitants ;
- La recherche de financements extérieurs pour optimiser les ressources de la commune.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année en cours. Il doit respecter les principes budgétaires, les dépenses et les recettes doivent notamment s'équilibrer, et il constitue le 1er acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte. Par cet acte, le maire est autorisé à effectuer les opérations de recettes et dépenses inscrites au budget pour la période du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

La section de Fonctionnement

Le budget de fonctionnement permet à la collectivité d'assurer le quotidien. Cette section regroupe l'ensemble des dépenses et recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. Les dépenses sont constituées par les charges du personnel, l'entretien et la consommation des biens communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations, les indemnités et les intérêts des emprunts.

La section d'Investissement

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

1. Rappel des évènements marquants de l'exercice 2022

2022 a été marquée par le démarrage des travaux de restructuration de notre mairie et de la salle des fêtes dont les travaux se poursuivent sur l'exercice 2023, le remplacement de la 1^{ère} tranche de l'éclairage public par de la technologie LED.

Aussi, à la clôture de l'exercice 2022, la commune a pu conserver les excédents suivants :

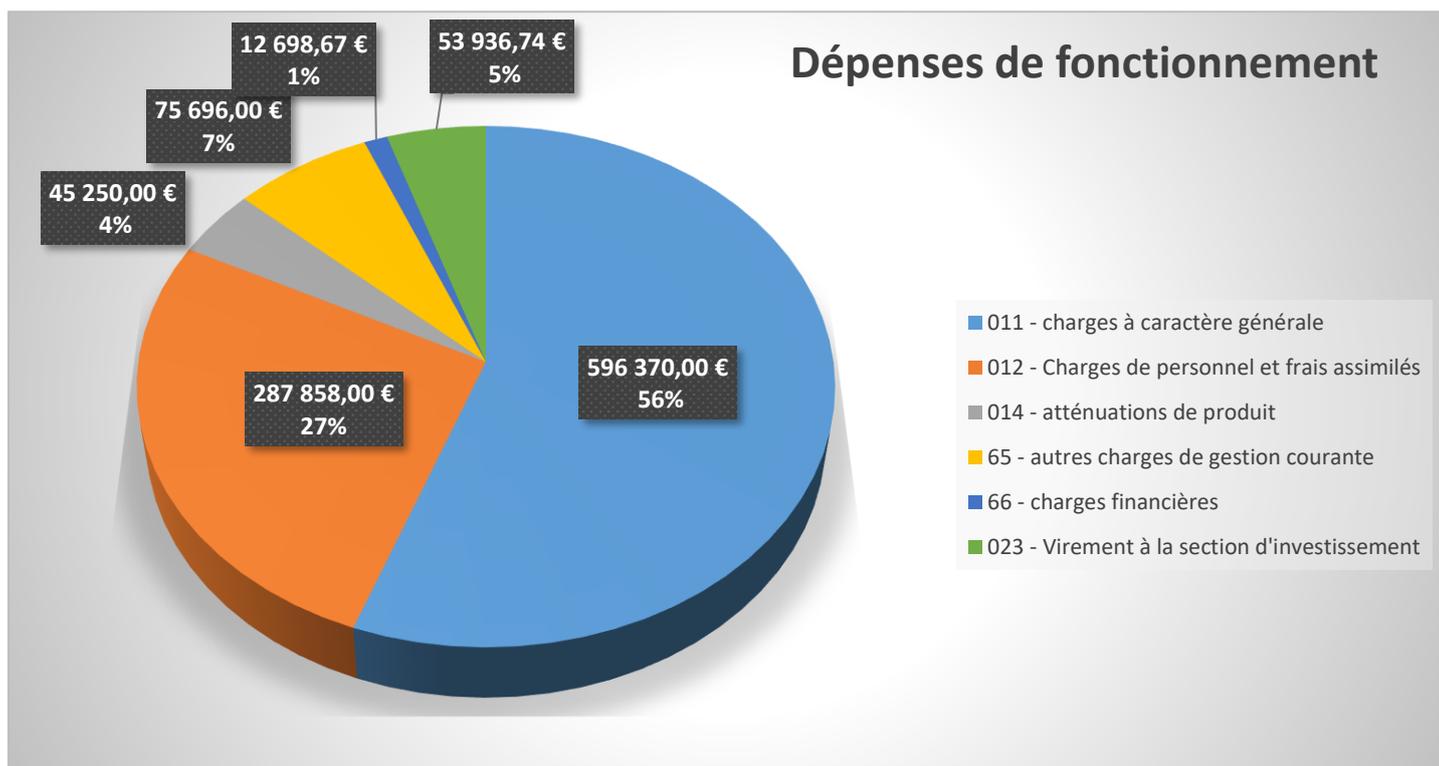
- section de fonctionnement : 528 506,41 €
- section d'investissement : 813 488,94 €

2. Les charges de fonctionnement

Les principales charges sont celles à caractère général (56 % du budget) qui consistent en l'entretien des bâtiments, les diverses fournitures, les assurances, ... tout ce qui permet à la commune de fonctionner au quotidien.

Malgré un groupement de commandes pour la fourniture de gaz et d'électricité, les dépenses explosent, ce qui peut impacter les autres dépenses de la commune.

Le budget réel de fonctionnement s'élève à 1 071 809.41 €.



3. Les recettes de fonctionnement

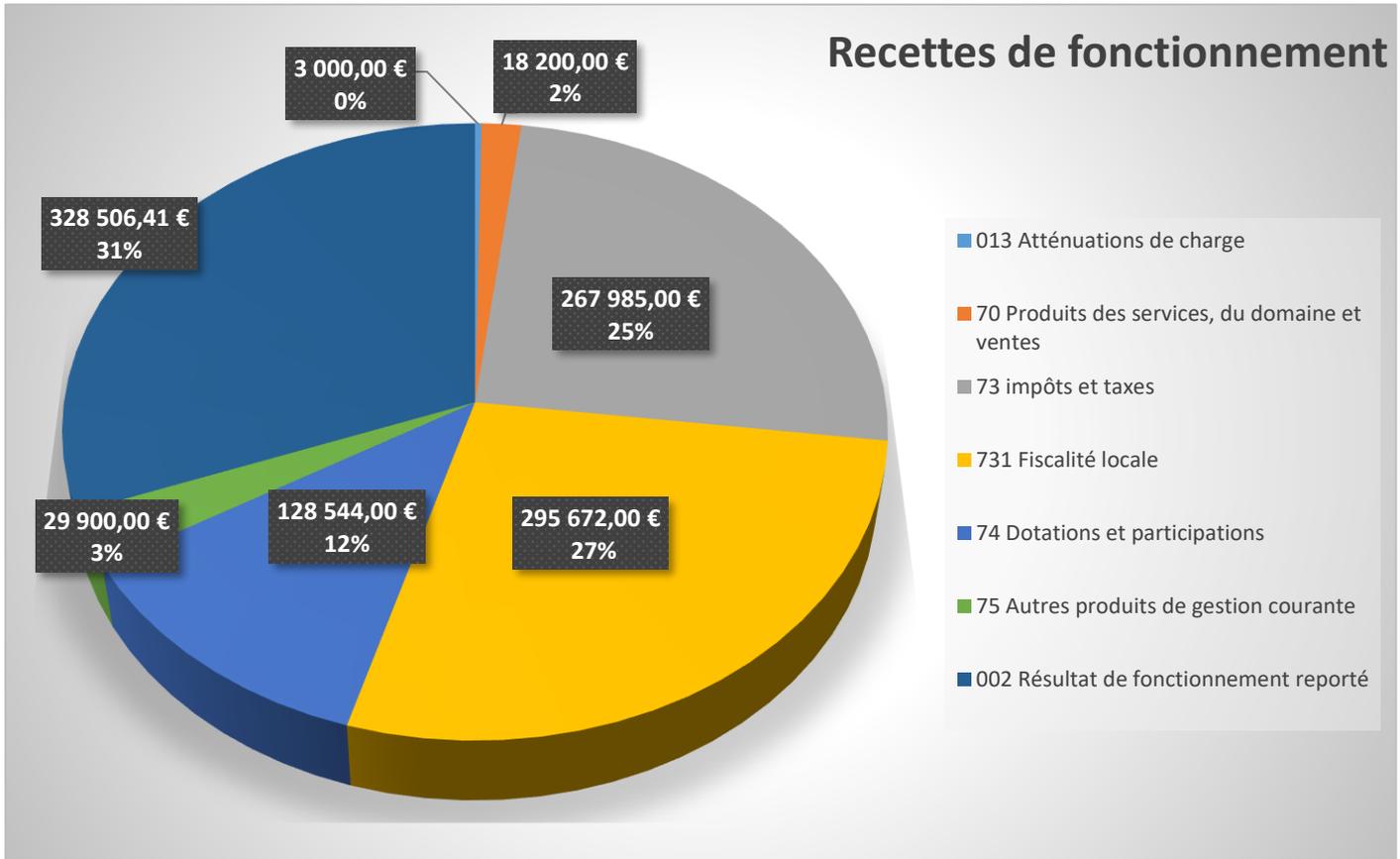
Ces dernières sont principalement constituées des impôts locaux et taxes, il s'agit des seuls leviers de la commune pour augmenter ses ressources.

Le Conseil a décidé, sur proposition de la commission des finances de ne pas procéder à l'augmentation des taux d'imposition en 2023, malgré une réflexion importante due aux incertitudes liées à l'explosion du coût des dépenses énergétiques.

En effet, le budget communal permettant de couvrir nos dépenses, et les bases d'imposition étant indexées sur les prix à la consommation, les élus n'ont pas souhaité impacter davantage les ménages, le montant de vos impôts augmentant mécaniquement d'environ 7 % rien que par l'effet de l'inflation.

Toutefois, afin de pouvoir garantir des services à la population, il est envisagé de les augmenter en 2024.

Recettes de fonctionnement



4. Dépenses d'investissement

Les travaux de restructuration de la mairie et de notre salle des fêtes se poursuivent, dont la finalisation devrait être atteinte au mois de juillet.

Il est également envisagé de poursuivre, par une 2^e tranche, le remplacement de l'éclairage public par de la technologie LED.

L'aire de jeux de l'école maternelle, dont la vétusté est largement prononcée, sera remplacée durant les vacances d'été.

Des études seront menées pour l'aménagement de la rue de Namsheim aux abords de l'Eglise.

5. Recettes d'investissement

Les recettes de cette section viennent principalement de l'obtention de subventions. La majorité des subventions afférentes aux travaux de la mairie doivent nous être versées à l'issue du chantier.

D'autres aides sont attendues pour l'éclairage public (fonds verts), et la commune pourra bénéficier du fond de concours de la communauté de communes Alsace Rhin Brisach pour le remplacement de l'aire de jeux.

Le budget s'élève en dépenses et en recettes à 1 371 037,98 €. Ces montants importants sont notamment issus des restes à réaliser des travaux de restructuration.